

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 31 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 23 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BUIS, Premier adjoint.

Nombre de membres du Conseil Municipal :	27
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de conseillers absents :	08
Nombre de pouvoirs :	08
Nombre de votants :	27

**Présents :** Pierre BUIS, Agnès JAUBERT, Gérard ROCH, Jean-Paul PERRET, Marie-Pierre COMBET, Eliane DEFRANCE, Patrick REYNAUD, Sylvia CHOSSON, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Dominique ESTEVE, Olivier CHAPMAN, Valérie PORRIN, Charlène FIAT, François DAMIRON, Philippe PATOUILLARD, Bernard LE GOFF, Nicole BADIN, Robert COMTE.

**Absents excusés :** Frédéric VASSY, Claudine DIRATZONIAN, Edouard MONTALON (départ à 20h54), Florent POUSTOLY, Stéphanie BLANC, Carole PUZIN, Mireille SWIATEK, Luc TROULLIER.

#### **Pouvoirs :**

Frédéric VASSY a donné pouvoir à Pierre BUIS  
Claudine DIRATZONIAN a donné pouvoir à Agnès JAUBERT  
Edouard MONTALON a donné pouvoir à François DAMIRON (à partir de 20h54)  
Florent POUSTOLY a donné pouvoir à Olivier CHAPMAN  
Stéphanie BLANC a donné pouvoir à Sylvia CHOSSON  
Carole PUZIN a donné pouvoir à Marie-Pierre COMBET  
Luc TROULLIER a donné pouvoir à Philippe PATOUILLARD  
Mireille SWIATEK a donné pouvoir à Nicole BADIN

**En l'absence de Frédéric VASSY, maire, invité ce jour à l'Élysée pour le loto du patrimoine avec les maires des communes retenues, la séance est présidée par Pierre BUIS, premier adjoint.**

#### **DEBAT PUBLIC**

Aucune intervention.

**Pierre BUIS déclare la séance ouverte.**

#### **QUORUM**

Monsieur le Premier adjoint constate que la condition de quorum prévue par l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie et ouvre la séance.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Premier adjoint propose au Conseil Municipal de désigner Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**  
- Désigne Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

## **Présentation par Edouard MONTALON du budget prévisionnel de l'action de dynamisation du commerce dans le cadre de l'opération Cœur de Bourg**

Ce budget a été élaboré par le groupe de travail conjoint entre la commune et l'association des commerçants.

Le montant global de l'opération s'élève à 50 000€, financé par la commune pour 15 000€, l'association 3 étoiles pour 2500 €, le Crédit Agricole pour 3 000€ et les commerçants pour 29 500€.

Edouard MONTALON présente la plaquette qui synthétise l'ensemble des actions et sera distribuée à 4 000 exemplaires.

Le gros lot de la tombola est une voiture Peugeot 308. Le véhicule sera exposé pendant la durée de l'animation, soit trois mois. Le tirage au sort sera effectué le dernier jour du marché de Noël.

Des animations seront organisées tous les dimanches matin, ainsi que les mercredi et samedi après-midi (manèges enfantins, trampolines, châteaux gonflables). Le village sera sonorisé avec un animateur, une grande roue sera présente, des tapis personnalisés réutilisables seront installés devant chaque commerce. Des disques de stationnement zone bleue seront distribués.

Bernard LE GOFF demande si un courrier a été adressé à la mairie avec le détail de ces activités.

Edouard MONTALON répond que certains postes de dépenses sont encore l'objet d'estimations. Le document sera envoyé quand les derniers devis seront validés.

Eliane DEFRANCE arrive à 20h50.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 avril 2018**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- Approuve le procès-verbal de la séance du 25 avril 2018.

Edouard MONTALON quitte la salle à 20h54

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

- **2018-009** décision de confier le contrat de location du Standard Téléphonique à la Société LOCAM SAS pour un montant annuel de 1 812.00 € HT soit 2 174.40 € TTC. Le contrat est établi pour une durée de cinq ans et trois mois reconductible tacitement par période d'un an et prend effet du 19 mars 2018 jusqu'au 19 juin 2023.

### **Droit de préemption urbain :**

Monsieur le Premier adjoint informe le Conseil Municipal que Monsieur le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle ZD n°286 située au lieu-dit « La Vanelle »
- Parcelles YE n°108-110 situées Impasse de Champagnole
- Parcelles ZS n°506-507 situées au lieu-dit « Les Chirons »
- Parcelles YD n°716-717-718-719 situées au lieu-dit « Michaud »

### **2018/028. COMPTE ADMINISTRATIF - PRESIDENCE DE LA SEANCE (7.1)**

Rapporteur, Pierre BUIS

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un président de séance en remplacement du maire pour la présentation et le vote du compte administratif.

Cette délibération est devenue sans objet : en l'absence de Frédéric VASSY pour l'intégralité de la séance, la présidence est assurée par le premier adjoint, en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **2018/029. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (7.1)**

Rapporteur, Pierre BUIS

**Le Conseil Municipal**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Frédéric VASSY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :**

1° Donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif 2017</b>
----------------------------------

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	2 817 350,01	1 844 055,22
Dépenses 2017	- 2 377 007,38	- 2 149 684,10
Résultat 2017	440 342,63	- 305 628,88
Résultat reporté 2016	686 846,01	929 837,81
Résultat cumulé 2017	1 127 188,64	624 208,93

Restes à réaliser 2017 Dépenses		- 2 857 943,31
Restes à réaliser 2017 Recettes		1 367 420,40

Résultat cumulé avec reports	1 127 188,64	
------------------------------	--------------	--

Résultat de clôture 2017		- 866 313,98
--------------------------	--	--------------

Affectation du résultat	260 874,66	866 313,98
-------------------------	------------	------------

Résultat net de fonctionnement	260 874,66	
--------------------------------	------------	--

2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pierre BUIS présente le compte administratif.

Il commente les graphiques qui analysent les dépenses et recettes de fonctionnement, après présentation des comptes budgétaires en prévisions et réalisations.

Comme l'année précédente, les recettes propres de la commune (hors dotations de l'État) permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement mais pas de dégager d'autofinancement (hors amortissements).

L'autofinancement dégagé correspond aux dotations versées par l'État, plus le cas échéant les produits exceptionnels.

La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) est, depuis la loi de finances 2018, sollicitée pour contribuer à la résorption du déficit de l'État. Son montant pour 2018 n'est pas encore connu. Le ministère des finances procède actuellement aux derniers calculs. C'est une somme de 51 239€ qui est susceptible d'être mise en cause en tout ou partie.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées et en légère baisse. La masse salariale est stabilisée.

Le point est fait sur les dépenses et recettes d'investissement ainsi que les restes à réaliser à reporter sur le budget 2018.

Les emprunts en cours sont tous sans risque financier. Aucun emprunt nouveau n'a été contracté. L'endettement de la commune diminue régulièrement.

Bernard LE GOFF observe que le compte administratif est présenté plus tardivement que les années précédentes, sans le budget supplémentaire ni les restes à réaliser.

Pierre BUIS précise que le vote du compte administratif est effectué dans les délais légaux.

Par ailleurs, la conjugaison de moins de personnel et plus de travaux en cours depuis début 2018 ne permet pas de tout traiter en même temps.

De plus, le budget supplémentaire devra prendre en compte les évolutions des travaux, lesquels sont complexes et multiples. Il faut donc prendre le temps nécessaire.

Enfin, les années précédentes, les restes à réaliser n'étaient pas communiqués avec le compte administratif mais avec le budget supplémentaire. Ils ont cependant été présentés en séance à la demande de Philippe PATOUILLARD.

#### **2018/030. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2017 (7.1)**

Rapporteur, Pierre BUIS

Monsieur le premier adjoint fait part au Conseil Municipal que les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont en concordance avec ceux du compte administratif présenté précédemment pour le budget principal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,**

- D'adopter le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier Municipal.

#### **2018/031. BUDGET PRINCIPAL — AFFECTATION DES RESULTATS 2017 (7.1)**

Rapporteur, Pierre BUIS

Les résultats du compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal étant en concordance avec ceux du compte administratif,

Considérant que le compte administratif 2017 présente un excédent d'exploitation cumulé de 1 127 188,64 €,

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement de 866 313,98€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- D'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

260 874,66 € à la section de fonctionnement (article 002)

866 313,98 € à la section d'investissement (article 1068)

#### **2018/032 IMPOTS LOCAUX - INTEGRATION DES BASES NOTIFIEES (7.2)**

Rapporteur, Pierre BUIS

Vu la délibération 2017/116 en date du 15 décembre 2017 fixant les taux d'imposition pour l'année 2018,

Considérant la notification récente des bases d'imposition 2018,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 contre (Philippe PATOILLARD, Bernard LE GOFF, Nicole BADIN, Robert COMTE ; Mireille SWIATEK et Luc TROULLIER par procuration), décide,**

- De fixer à 1 524 281 € le produit nécessaire à l'équilibre du budget, ce qui conduit à un produit fiscal attendu de 1 394 650 €.
- De confirmer l'augmentation des taux communaux des impôts locaux de 1% pour la taxe d'habitation, 1% la taxe sur les propriétés bâties et 1% la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- D'arrêter les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

<b>Impôts</b>	<b>Taux 2018</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>8,84%</b>
<b>Foncier Bâti</b>	<b>13,97%</b>
<b>Foncier Non Bâti</b>	<b>37,75%</b>

- D'abroger la délibération 2017/116 en date du 15 décembre 2017 portant sur le même sujet.

**2018/033 SECURITE ROUTIERE A PROXIMITE DES DEUX ECOLES - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (7.5)**

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Considérant le besoin d'amélioration de la sécurité routière à proximité des deux établissements scolaires, le Groupe Scolaire le Châtelard situé route de Valence et l'Ecole de Bonlieu située en campagne, à l'intersection d'une route départementale et d'une route communale,

Considérant que ce projet a notamment pour objet d'investir dans l'achat d'un afficheur de vitesse et de cinq balises clignotantes à détection de vitesse, pour un coût de 5181,70 € hors taxes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- De demander une aide au titre des Amendes de Police, dans le cadre de l'enveloppe répartie par le Conseil Départemental pour l'année 2018.

- De donner pouvoir à Monsieur Le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**2018/034 SECURITE ROUTIERE AU COEUR DU VILLAGE - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (7.5)**

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Considérant le besoin d'amélioration de la sécurité routière dans le cœur du village, compte tenu de la création de 25 logements sociaux et de commerces, lesquels entraîneront un accroissement important de la fréquentation des véhicules et des piétons,

Considérant que ce projet a notamment pour objet la mise en place de feux tricolores au croisement de la rue des Crozes et de la rue de la Sable, pour un coût de 22 821,00 € hors taxes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- De demander une aide au titre des Amendes de Police, dans le cadre de l'enveloppe répartie par le Conseil Départemental pour l'année 2018.
- De donner pouvoir à Monsieur Le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**2018/035 RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE LA SCI 1228 A PARTIR DU POSTE BOIS RAYMOND (7.6)**

Rapporteur, Jean-Paul PERRET

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (S.D.E.D.) étudie un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la SCI 1228, à partir du poste BOIS RAYMOND	
Dépense prévisionnelle HT Dont frais de gestion HT : 552.89 €	11 610.77 €

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Financements mobilisés par le SDED	3 722.36 €
<b>Forfait communal</b>	<b>7 888.41 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- D'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
  - D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,
  - De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED,
  - De recouvrer la part communale auprès du bénéficiaire du raccordement compte tenu du fait que le permis de construire a été délivré sur une puissance électrique déclarée de 78 kva, n'induisant sur cette base aucune extension de réseau.
- Les besoins réels constatés par ENEDIS étant beaucoup plus importants, une extension de réseau est nécessaire ce qui induit un coût supplémentaire. Ce coût devra être pris en charge par le bénéficiaire du raccordement, celui-ci n'ayant pas communiqué les éléments réels à la commune au moment de la prise de décision concernant l'autorisation d'urbanisme.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

**2018/036 SDED - RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. VICTOR FARIA SITUEE RUE DE LA CITE A PARTIR DU POSTE LA VANELLE (7.6)**

Rapporteur, Jean-Paul PERRET

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (S.D.E.D.) étudie un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Victor FARIA située rue de la Cité à partir du poste LA VANELLE	
Dépense prévisionnelle HT Dont frais de gestion HT : 534.51 €	11 224.77 €
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Financements mobilisés par le SDED	6 341.18 €
<b>Forfait communal</b>	<b>4 883.59 €</b>



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- D'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,
- D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,
- De s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Énergie SDED,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

#### **2018/037 VALENCE ROMANS AGGLO - SERVICE COMMUN DES ARCHIVES - NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT (9.1)**

Rapporteur, Pierre BUIS

La commune est adhérente au service commun des Archives depuis 2016. Le règlement de fonctionnement de ce service commun, mutualisé par la communauté d'agglomération, prévoit deux modes d'adhésion (intégré/décentralisé). La commune est actuellement adhérente en gestion décentralisée (interventions d'un archiviste itinérant, en mairie, pour des missions de collecte règlementaire et de classement d'archives).

En décembre 2017, Valence Romans Agglo a été amené à modifier le règlement de fonctionnement du service, ce qui nécessite une nouvelle délibération d'adhésion de toutes les collectivités adhérentes. Les modifications apportées ne concernent toutefois que les adhérents en gestion intégrée, les modalités financières étant inchangées pour les adhérents en gestion décentralisée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement et de poursuivre l'adhésion au service commun des Archives selon le mode de gestion décentralisé ;
- De confirmer l'engagement pour 8 jours d'intervention annuelle du service commun des Archives ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

### **2018/038 DENOMINATION DE LA PLACE DE L'EUROPE (3.5)**

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2213-28 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2009-153 du 18 décembre 2009 concernant la charte avec la Poste pour le raccordement postal,

Vu la Charte d'engagement et de partenariat avec La Poste signée le 9 février 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2012-040 du 2 avril 2012 procédant à la dénomination de rues,

Considérant qu'un parking a été créé devant la salle de l'Europe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- De dénommer l'espace créé devant la salle de l'Europe de la façon suivante : « Place de l'Europe ».

### **2018-039. VALENCE ROMANS AGGLO — CORRESPONDANT AMBROISIE (8.8)**

Rapporteur, Gérard ROCH

Dans le cadre de la politique communautaire de lutte contre l'ambrosie, le conseil municipal a désigné en 2014 Gérard ROCH correspondant auprès du service Développement Local et Environnement de Valence Romans Agglo.

Le développement de cette plante est tel que le temps nécessaire pour remplir cette tâche pendant la saison estivale est de plus en plus important.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,**

- De désigner François DAMIRON et Olivier CHAPMAN suppléants afin d'aider Gérard ROCH dans cette tâche.

### **2018-040 SITE DES MAISONS TROGLODYTES (3.6)**

Rapporteur, Gérard ROCH

Le projet de restauration du site des maisons troglodytes fait actuellement l'objet d'une demande de financement participatif géré par la Fondation du Patrimoine. Un certain nombre de donateurs ont déjà adressé leur participation à la fondation.

Châteauneuf Histoire et Patrimoine organise le 7 juillet 2018 une soirée sur le site afin de le faire connaître au plus grand nombre. L'entrée est fixée à 10€.

Afin de renforcer le lien de la population avec le patrimoine local,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (Philippe PATOILLARD, Bernard LE GOFF, Nicole BADIN, Robert COMTE ; Mireille SWIATEK et Luc TROULLIER par procuration), décide,**

- De participer au prix d'entrée, pour chaque donateur en faveur du site châteauneuvois identifié par la fondation, à hauteur de 6€. Cette participation sera versée à l'association Histoire et Patrimoine sur justification.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Bernard LE GOFF félicite Gérard ROCH pour son action en faveur du patrimoine châteauneuvois. Il trouve les sommes en jeu très minimes et peu valorisantes. Il reste dubitatif sur la « subvention récompense ». Par ailleurs cela reviendrait à subventionner indirectement les donateurs.

Gérard ROCH répond que la Fondation du Patrimoine incite fortement les communes qui ont signé une convention avec elle à donner des contreparties aux donateurs (visites et spectacles gratuits...), ce n'est pas un pourboire, mais une reconnaissance. Histoire et Patrimoine valorise le site troglodyte par ce spectacle.

Pierre BUIS précise que la subvention sera versée à l'association. L'intérêt est d'inciter les gens à visiter le site et à soutenir les projets de la commune.

## **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

### **Intervention de Patrick REYNAUD**

Commission Infrastructures du 16 avril 2018 :

#### **Programme de travaux d'entretien de voirie 2018**

Cette année il est proposé en entretien courant les voies suivantes (revêtement en gravillonnage et quelques virages en béton bitumineux) :

Route de la Vanelle (devant la salle de la Vanelle jusqu'à l'ancien terrain de foot),

Rue de la Cité, Impasse du Barrage, Chemin des Grands Chaux, Chemin de la Diligence, Route du Plateau, Chemin de l'Orme, Route de Peroullier, Chemin de Brignon, Chemin Creux, Route de la Combe de Ron, Chemin de Rozeron, Chemin de Perrailats, Chemin de la Courtine, Chemin de Bonlieu, Chemin des Défendus, Chemin de Vernaison, Chemin du Viaduc, Route de l'Abbaye, Chemin du Pré de Cinq Sous, Chemin du Moulin, et rue de la Combe (derrière Agrodia)

Avec les emplois partiels, il sera suivi les voies suivantes : Route des Monestiers, Chemin des Petits Châssis, Chemin des Blaches et chemin du Bois Raymond.

### **Réfection des façades de l'Église**

Les travaux sont en cours et après un départ difficile du fait des intempéries, l'entreprise a réagi en rajoutant des ouvriers et a donc rattrapé son retard. Les travaux devraient être terminés mi-juin.

### **Cœur de Bourg**

Les travaux d'aménagement de surface débuteront mi-juin, dès que le façadier aura démonté l'échafaudage.

Les travaux de déplacement du transformateur commencent le 15 mai pour se terminer le 8 juin.

L'aménagement de la Supérette va débuter dans l'été pour assurer son ouverture à la date prévue début Octobre 2018

### **Emplacement des point des ramassages ordures ménagères**

Patrick REYNAUD présente l'implantation des 27 points de regroupements. Pas de remarques particulières hormis une demande tri sélectif sur Essartout (à voir avec l'Agglo).

### **Intervention de Jean-Paul PERRET**

Il fait le compte-rendu des réunions du 4 avril et du 23 mai 2018.

Philippe PATOUILLARD demande de voir le projet de la rue du Port.

Jean-Paul PERRET répond qu'il sera présenté au prochain conseil.

### **Intervention d'Éliane DEFRANCE**

#### **CMJ**

En concertation avec les jeunes, il a été décidé de ne pas reconduire cette année le concours des maisons fleuries

Ce samedi M. Jean-Paul PERRET a reçu le CMJ pour une initiation à l'urbanisme. Au programme : Exposé sur les grandes lignes de l'urbanisme, questions/réponses et examen des plans que les jeunes avaient conçus pour des projets fictifs ou réels

Samedi prochain : matinée d'initiation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours avec les pompiers de la caserne du Châtelard

En projet pour la rentrée : la construction d'une cabane à lecture

#### **Animations culturelles**

La soirée des seniors aura lieu le mercredi 27 juin — place de l'Isère à partir de 16h30 — les courriers d'invitations sont partis.

Le groupe Rangagar (un groupe folklorique venu d'Inde pour le festival international « cultures et traditions du monde » organisé par EMPI et RIAUME) sera présent le jeudi 5 juillet à Châteauneuf ; dans La journée pour une représentation pour les écoles et en soirée pour les châteauneuvois

### **Intervention d'Agnès JAUBERT**

Le bulletin municipal de mai a été distribué.

Un box à vélos va être installé lundi 4 juin par Citéa au parking du gymnase pour 2 vélos. Si la demande est présente, un deuxième box sera implanté vers la MJC. L'emplacement peut être loué au mois, au semestre ou à l'année.

Actuellement 102 consignes sont installées, dont 3 réservées à Valence Romans Tourisme à Valence.

### **Intervention de Gérard ROCH**

Le chemin touristique en cours de création s'appellera « chemin des Carriers », en référence à l'identité historique forte de la commune.

Quelques petites modifications ont été apportées au tracé.

15 panneaux botaniques seront implantés sur l'ensemble du parcours, afin de mettre en valeur la flore locale.

Le 12 mai la matinée citoyenne sera consacrée à la mise en valeur clairière du Chatelard.

Avant 2023 tous les déchets fermentescibles ne devront plus être mis dans les ordures ménagères. Plusieurs points de compostage sont proposés et l'on recherche des référents pour Bonlieu et le village. La mise en place des composteurs est financée par l'ADEME à 60%, le reste par des fondations privées.

Charlène FIAT demande si les composteurs seront accessibles au public ? Il faut qu'il y ait des végétaux mélangés aux déchets de la cantine.

Gérard ROCH répond de manière positive et précise que les référents devront y veiller.

Gérard ROCH informe le conseil que dix communes en drome des collines ont monté un dossier pour proposer le passage de 500 hectares en appellation « côtes du Rhône ». Châteauneuf serait concernée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Pierre BUIS présente le plan des aménagements autour de l'église dans le cadre des travaux « Cœur de Bourg », ainsi que le planning de réalisation. Les stationnements seront en zone bleue 1h30, avec certains emplacements le long de la départementale limités à 10 ou 15 mn.
- Pierre BUIS informe le conseil que l'Agglo faciliterait l'accès à l'aide aux commerces versée par la région, la commune devrait dans ce cas participer à hauteur de 10% de la subvention octroyée par la région (la région verserait une subvention de 20% sur un maximum de 50 000€ de travaux). Ce point sera présenté lors de la prochaine séance.
- Pierre BUIS rappelle que le conseil municipal de juillet est avancé au 2 juillet.
- Bernard Le GOFF évoque la réunion qui a eu lieu sur le compteur communicant Linky, il demande si la commune s'est positionnée sur le sujet ? Pierre BUIS répond qu'aucune position officielle n'a été prise à ce jour.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h18*